

## Communiqué de presse conjoint

*Dijon, le 03 février 2026*

# Réhabilitation du barrage-réservoir de Panthier : un projet clé dans le programme de modernisation des ouvrages hydrauliques porté par VNF

En 2026, le barrage-réservoir de Panthier, géré par Voies navigables de France, sera restauré et modernisé. Ce chantier, stratégique pour la gestion hydraulique du canal de Bourgogne, intègre l'important programme de modernisation et de régénération des ouvrages hydrauliques porté par VNF. Il débutera en avril 2026 et vise à restaurer et à renforcer l'infrastructure afin de permettre au réservoir de retrouver sa cote de retenue historique de 14.03 mètres et ainsi fiabiliser la ressource en eau nécessaire à l'alimentation du canal de Bourgogne et à l'ensemble des autres usages. Le budget total de l'opération est de 15 millions d'euros, inscrit au CPER Bourgogne-Franche-Comté et est cofinancé à hauteur de 3 M€ chacun par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Côte d'Or. L'Etat apporte 9 millions d'euros.

### Un chantier pour une gestion de l'eau plus fine du canal de Bourgogne et pour la sécurisation et la fiabilisation de l'ouvrage

Le barrage de Panthier, construit entre 1834 et 1836, est un ouvrage stratégique pour la gestion du canal de Bourgogne. Il représente à lui seul 80 % de l'alimentation du versant Saône du canal (Pouilly-en-Auxois/Saint-Jean-de-Losne). Ces dernières années, sa cote d'exploitation avait été abaissée à 13.03 mètres en raison de l'absence de conformité de l'évacuateur de crues et du non-respect des critères de stabilité pour une partie de la digue principale.

La réhabilitation menée par VNF intègre le programme de modernisation et de régénération des ouvrages hydrauliques, visant à renforcer la sécurité des infrastructures, à optimiser la gestion de l'eau et à soutenir les activités économiques et territoriales liées au canal. Elle cible également la fiabilisation de la ressource en eau nécessaire aux usages agricoles et au soutien du débit des cours d'eau en période d'étiage, notamment l'Ouche. En effet, ce projet, en plus de répondre aux normes de sécurité, est également un levier pour mieux faire face à la raréfaction de la ressource en eau, un enjeu majeur dans le contexte actuel de changement climatique.

Ces travaux permettront notamment de mobiliser un volume plus important d'eau potable prélevé dans le barrage-réservoir de Grosbois pour les habitants de la Côte d'Or.

## Un projet qui s'inscrit pleinement dans la trajectoire de planification écologique

L'Etat poursuit un plan ambitieux pour réussir sa transition écologique et faire face aux conséquences du changement climatique sous la bannière « France Nation Verte ». La première feuille de route régionale issue des concertations de la conférence des parties (COP) de Bourgogne-Franche-Comté a ainsi été annoncée le 26 mai dernier. 44 actions concrètes ont été identifiées dans toutes les dimensions de nos vies : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Le développement du transport de marchandises par les voies fluviales et la prévention des inondations font partie des priorités régionales. Ce projet de modernisation s'inscrit dans ces deux objectifs.

## Nature des travaux et interventions prévues

Les travaux de réhabilitation comprennent plusieurs interventions :

1. **Renforcement de la sécurité de l'ouvrage**, avec la mise aux normes de l'évacuateur de crues, le confortement des digues, l'automatisation des vannes et des organes de manœuvre et le rétablissement des conditions optimales de stabilité de l'ouvrage.
2. **Réhabilitation du réservoir**, pour restaurer la cote de retenue à 14.03 mètres et augmenter ainsi le volume d'eau stocké de 1.1 million de m<sup>3</sup>.
3. **Restauration des infrastructures de transit d'eau (rigoles et berges)** pour garantir un remplissage optimal du réservoir et réduire les pertes d'eau lors des transferts en direction du canal.
4. Construction d'un **local technique barragiste** de 60 m<sup>2</sup> à proximité de la maison du barragiste actuelle, pour faciliter la gestion de l'ouvrage au quotidien.
5. **Confortement** de la digue principale et **rehaussement** de la digue secondaire pour prévenir le risque de submersion.
6. **Aménagement paysager du site**, incluant un **engazonnement** et la création d'un **chemin stabilisé sur la digue secondaire**.

Le budget total de l'opération est de 15 millions d'euros (études + travaux), inscrits au CPER Bourgogne-Franche-Comté. La région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Côte d'Or participent chacun à hauteur de 3 millions d'euros.

## Impact sur la navigation et la gestion de l'eau

Les travaux débuteront au printemps 2026. Le niveau du réservoir sera remonté et maintenu à 7 mètres durant l'hiver et le début du printemps, puis, dès avril, il sera abaissé progressivement jusqu'à atteindre 4.75 mètres à la mi-mai. Cela entraînera l'impossibilité pour Panthier de soutenir le débit de l'Ouche et d'alimenter le canal de Bourgogne sur son versant Saône (de Pouilly-en-Auxois à Saint-Jean-de-Losne) à partir de cette date. En conséquence, la navigation entre Vandenesse et Dijon, qui dépend du réservoir de Panthier, ne sera plus possible. La navigation entre Dijon et Saint-Jean-de-Losne pourra être très impactée. L'alimentation du canal dans ce secteur ne dépendra en effet que des prélèvements en milieu naturel, le maintien de la navigation ne sera donc possible qu'avec des conditions hydrologiques optimales.

Ces travaux n'impacteront pas le versant Yonne du canal (entre Pouilly-en-Auxois et Migennes), sur lequel la navigation sera toujours possible.

Des échanges avec les usagers du canal, les professionnels du tourisme fluvial et les collectivités ont été menés en amont afin de définir avec eux les conditions de navigation sur la saison 2026 et établir des solutions de reports de leurs activités.

Afin de préserver les conditions de sauvegarde complète de la biodiversité et garantir le plus longtemps possible un niveau d'eau normal dans les ports, VNF sanctuarisera l'eau stockée dans les réservoirs de Chazilly et du Tillot pour le soutien versant de l'Ouche.

La remise en eau progressive du réservoir de Panthier commencera dès fin octobre 2026, une fois les travaux sur la partie immergée achevés, pour atteindre, selon les conditions hydrologiques, la nouvelle cote maximale du réservoir et ainsi soutenir la navigation sur l'ensemble du canal de Bourgogne en 2027.

La totalité du chantier sera achevée en avril 2027.

## CONTACTS PRESSE

### **VNF Direction territoriale Centre-Bourgogne**

Sébastien Beirnaert - [sebastien.beirnaert@vnf.fr](mailto:sebastien.beirnaert@vnf.fr) –  
Tél : 07 63 66 01 54

### **Préfecture du département de la Côte d'Or**

Cécile Hermier - [pref-communication@cote-dor.gouv.fr](mailto:pref-communication@cote-dor.gouv.fr) –  
Tél : 03 80 44 64 05

### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie - [marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr) -  
Tél : 03 80 44 34 66  
Laure Hubidos - [laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr) -  
Tél : 03 81 61 61 08

### **Département de la Côte d'Or**

Anatole Sagot - [anatole.sagot@cotedor.fr](mailto:anatole.sagot@cotedor.fr) -  
Tél : 06 42 25 65 15



## À propos de l'État et de son établissement public Voies navigables de France

**Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire, Voies navigables de France (VNF) fait du fluvial un levier de développement des territoires.**

VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

**L'État fixe depuis 2020 à Voies navigables de France un contrat d'objectifs et de performance pour 10 ans** (actualisé tous les 3 ans), qui donne le signal d'une politique publique nationale volontariste et ambitieuse pour le développement du fluvial. Chaque année, l'État à travers son établissement public VNF, investit environ 300M€ sur le réseau navigable. Il fixe comme priorités à VNF l'optimisation de la gestion hydraulique du réseau, la modernisation des ouvrages, le développement du fret sur le réseau à grand gabarit, et surtout le développement de partenariats avec les collectivités locales au regard des aménités positives apportées par la voie d'eau sur un territoire (prélèvements en eau, biodiversité, activités de loisirs, tourisme, etc.).



## À propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté

**Les voies navigables de Bourgogne-Franche-Comté constituent un patrimoine riche de 1350 km répartis sur 10 voies navigables.** Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (2023-2028) porté par la Région a inscrit dans ses priorités l'ambition de faire de l'itinérance fluviale une destination d'excellence porteuse de sens, de diversité et d'éco-responsabilité.

Concrètement, cette action se traduit par :

- Le soutien à l'infrastructure à travers l'accompagnement des gestionnaires de la voie d'eau (VNF et le Conseil Départemental de Nièvre) ;
- L'accompagnement des projets d'investissement de développement touristique portés des collectivités ou des opérateurs touristiques ;
- Le soutien à l'ingénierie à travers le financement de poste dans le cadre des contrats de canaux ;
- L'animation de la filière en lien avec les différents partenaires à l'échelle régionale (Lab, réunion, groupe de travail).

Dans le cadre de sa contribution à l'entretien et à la modernisation de l'infrastructure du réseau, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagne VNF à hauteur de 10M€ dont plus de la moitié concerne le canal de Bourgogne (CPER 2023-2027).

## À propos du Département de la Côte d'Or

**Le Conseil départemental de la Côte-d'Or, chef de file des solidarités humaines et territoriales, est pleinement engagé, avec Voies Navigables de France, pour le développement des voies navigables et des projets de valorisation des cours d'eau et de leurs abords.** Ce travail commun s'appuie sur une convention-cadre pour la période 2023-2027, dont l'objet est de coordonner les efforts communs sur les thématiques relevant des compétences départementales, à savoir la résilience environnementale et la ressource en eau, la valorisation du patrimoine, le tourisme et les loisirs, la solidarité et le développement territorial, les solidarités humaines

Les actions déclinant ces thématiques s'inscrivent par ailleurs dans les stratégies mises en œuvre par le Département et notamment la Stratégie Départementale des Espaces Naturels Sensibles et de la Biodiversité, le Schéma cyclable et la Stratégie Départementale de l'Eau, déclinée dans le cadre du Plan Côte-d'Or Eau 2050.